

Le Conseil départemental  
aux côtés des Valdoisiers

val  
d'oise   
le département

*Fête  
en  
Seine* 

29 septembre 2019

*Appel à projets :*

*animations*

#FeteEnSeine

AXE  Seine

## Appel à projets

### Animations

### Fête en Seine 2019

## NOTICE EXPLICATIVE

### 1. Contexte

Les six départements concernés par l'Axe Seine, à savoir les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Val d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados, se sont structurés en association (Association des Départements de l'Axe Seine : [www.axeseine.fr](http://www.axeseine.fr)) afin de porter, d'une voix commune, en lien étroit avec les partenaires locaux, les enjeux majeurs de l'Axe Seine et participer à son développement.

C'est sous l'égide de cette association, qu'a été organisé, au début de l'été 2017 (23,24 et 25 juin), un événementiel festif interdépartemental inédit, valorisant la Seine et ses abords, de Paris à la mer : « Fête en Seine »©.

Forts de l'expérience de cette première édition, qui a proposé au grand public plus de 180 animations le long de la Seine, les Départements ont décidé de reconduire « Fête en Seine »© les 28 et 29 septembre 2019.

Les ambitions affichées demeurent identiques à celles de l'édition 2017, à savoir :

1. Réunir le grand public autour du fleuve et de ses richesses le temps d'un week-end festif et populaire à l'échelle des six départements,
2. Illustrer concrètement auprès du grand public, au travers d'un programme d'animations très diversifié et articulé sur et aux abords du fleuve, les actions menées quotidiennement par les différents Départements dans le cadre de leurs politiques sportives, culturelles, environnementales, patrimoniales en faveur du développement et de l'attractivité de la Vallée de la Seine,
3. Co-construire cet événementiel en lien étroit avec les territoires et les associations sportives et culturelles.

### Fête en Seine en Val d'Oise

En Val d'Oise, « Fête en Seine »© se tiendra le 29 septembre 2019, sur toute la journée. Le Département souhaite que soient proposées des animations sur deux « spots » du territoire :

- Vétheuil/Haute-Isle/La Roche-Guyon,
- La Frette-sur-Seine/Herblay-sur-Seine.

Pour cela, le Département, en lien avec les Communes concernées, élabore un programme d'animations sportives et culturelles sur le fleuve et à ses abords immédiats.

Pour enrichir ce programme, le Département lance un appel à projets « Animations – Fête en Seine 2019 » auprès des associations.

Le présent document définit les modalités de participation ainsi que les critères de sélection.

## **2. Objet**

### **Les bénéficiaires**

Peuvent candidater à l'appel à projets « Animations – Fête en Seine 2019 », les associations légalement constituées à la Préfecture, menant une activité soutenue sur le territoire du Val d'Oise.

### **Philosophie générale des animations**

Les animations proposées se dérouleront sur et/ou aux abords immédiats de la Seine. Populaires et familiales, elles doivent avoir vocation à faire découvrir les richesses de la Vallée de la Seine et s'inscrire dans l'identité de ce territoire (création artistique et culture, patrimoine historique, activités sportives, espaces naturels, art de vivre, ...).

Par conséquent, elles pourront être de natures diverses : sport, spectacle de danse, représentation musicale, concours sportif, tournois, atelier de lecture, randonnée, initiation, marché du terroir, découverte d'un site patrimonial, exposition, sensibilisation à l'environnement, ...

Les animations seront proposées gratuitement au public.

### **Publics**

Les animations qui seront proposées devront être ouvertes à tous les publics. Un âge minimum pourra être exigé suivant l'activité proposée par l'association.

### **Lieux**

L'association devra préciser la commune dans laquelle elle pourrait proposer son animation. En option une deuxième commune pourra être précisée. Dans ce cas, le Département du Val d'Oise, en concertation avec les Communes, retiendra une seule localisation, la plus appropriée dans un souci d'équilibre global du programme.

### **Durée**

La durée de l'animation proposée ne pourra être inférieure à deux heures et pourra s'étendre sur l'ensemble de la journée. Si la nature de l'animation le permet, cette durée pourra être scindée (exemple : une animation d'une heure le matin et une animation d'une heure l'après-midi).

## **3. Conditions d'organisation de l'animation**

### **Encadrement**

L'encadrement de l'activité est obligatoire, il est assuré par l'association et sous sa responsabilité.

## Matériel et équipement

Le matériel et l'équipement nécessaires à l'animation devront être conformes à la législation en vigueur et fournis par l'association. L'association se chargera des éventuels montages et démontages. Matériels et équipements doivent être de qualité, propres et en parfait état de fonctionnement pour le confort et la sécurité du public.

## Assurance

L'association doit avoir contracté une assurance « responsabilité civile » adaptée aux caractéristiques de l'animation proposée. L'association fournira au Département du Val d'Oise l'attestation d'assurance. Une attestation d'assurance spécifique à l'animation proposée dans le cadre de Fête en Seine 2019 devra être fournie au Département par l'association si elle est sélectionnée. Elle devra couvrir les éventuelles conséquences pécuniaires relevant de sa responsabilité du fait des activités qu'elle encadrera.

## Sécurité

Une déclaration en Préfecture sera effectuée par le Département du Val d'Oise pour l'ensemble de l'événement Fête en Seine 2019, incluant l'animation proposée par l'association.

## 4. Modalités de candidature

### Documents à fournir

- Le dossier de candidature du présent appel à projets dûment complété et signé (voir ci-après),
- La copie des statuts de l'association,
- L'extrait d'inscription au registre des associations,
- Le RIB de l'association (avec mention IBAN et BIC),
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile » de l'association,
- Tout autre document permettant de juger de la qualité de l'animation proposée (CV des intervenants, revue de presse, ...).

Des pièces complémentaires pourront être demandées dans le cadre de l'instruction du dossier.

### Date limite de dépôt des dossiers

L'association souhaitant répondre à l'appel à projets doit retourner son dossier complet **le lundi 18 mars 2019 au plus tard.**

Le dossier peut être transmis soit :

- par mail, à l'adresse suivante : [caroline.vilette@valdoise.fr](mailto:caroline.vilette@valdoise.fr)
- par courrier, à l'adresse suivante :  
Conseil départemental du Val d'Oise  
Direction Grand Paris Ouest  
2 avenue du Parc  
CS 20201 CERGY  
95032 Cergy-Pontoise Cedex

L'association souhaitant présenter plusieurs animations devra déposer plusieurs dossiers de candidature.

## 5. Critères de sélection des animations

### Critères d'appréciation des animations

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité de l'animation,
- Cohérence de l'animation avec l'identité Axe Seine,
- Attractivité et caractère innovant,
- Public cible,
- Moyens humains et matériels mobilisés garantissant l'autonomie de l'association pour proposer son animation,
- Budget de l'animation, justifié par un détail des coûts.

### Comité de sélection

Les dossiers seront instruits par le groupe projet Fête en Seine 2019 du Département.

Un comité de pilotage sélectionnera les projets de manière à constituer un programme d'animations diversifié dans les approches et les thèmes abordés et dans le souci d'une bonne répartition des animations sur l'ensemble des communes valdoisiennes accueillant Fête en Seine 2019.

## 6. Montant et conditions de la subvention

Le montant de la subvention accordée par le Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projets « Animations – Fêtes en Seine 2019 », ne pourra excéder 2000 € TTC et sera déterminé en fonction de la nature et du coût de l'animation proposée.

La subvention sera versée après la manifestation, qui se tiendra le 29 septembre 2019.

## 7. Etapes de l'appel à projets

- L'association envoie son dossier de candidature le 18 mars 2019 au plus tard.
- La sélection des animations sera réalisée par le comité de pilotage au plus tard mi-avril 2019.
- Le Conseil départemental du Val d'Oise contactera les associations retenues pour finaliser les conditions de réalisation de leurs animations.
- Une convention de partenariat sera passée entre chaque association et le Conseil départemental du Val d'Oise. Cette convention déterminera les modalités de mise en œuvre des animations.
- Réalisation de l'animation : dimanche 29 septembre 2019.
- Bilan et évaluation de l'animation : octobre 2019.

## 8. Obligations de l'association ayant obtenu une subvention dans le cadre de l'appel à projets

### « Animation – Fête en Seine 2019 »

#### Communication

La communication de l'évènementiel sera assurée par l'association des Départements de l'Axe Seine au travers notamment de la réalisation d'un visuel de la manifestation.

Les animations retenues dans le cadre du programme global, bénéficieront, gratuitement, de la campagne de communication établie par le Conseil départemental du Val d'Oise et les autres Départements de l'Axe Seine.

L'association reste libre de promouvoir parallèlement l'animation qu'elle propose en veillant à bien faire apparaître dans les différents supports de communication réalisés, le logo de « Fête en Seine » et la mention du partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise, avec son logo.

#### Evaluation

Afin de permettre au Conseil départemental d'évaluer la manifestation Fête en Seine 2019, l'association s'engage à lui fournir un bilan qualitatif et quantitatif de l'animation proposée ainsi qu'à compléter un questionnaire qui lui sera communiqué suite à l'évènement.

Renseignements (jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 au plus tard) :

Caroline Vilette, chargée de mission

01.34.25.17.19 – [caroline.vilette@valdoise.fr](mailto:caroline.vilette@valdoise.fr)

**Appel à projets**  
**Animations**  
**Fête en Seine 2019**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**INTITULE DU PROJET :** .....

**1. L'association**

Nom de l'association	
Adresse	
N° de SIRET (le cas échéant)	
Nom du président	
Nombre d'adhérents	

**Personne contact en charge du dossier**

Nom / Prénom	
Téléphone	
Email	

## 2. Le projet

### Présentation du projet

Décrivez votre projet. Cette présentation devra être suffisamment détaillée pour permettre la compréhension de son contenu. Les informations citées ci-dessous devront être précisées :

- nature de l'animation,
- déroulement de l'animation en précisant son contenu et son organisation dans le temps
- public visé (type, nombre de personnes qui seront potentiellement touchées par cette animation),
- moyens humains mis en œuvre (nombre de personnes, rôle, ...),
- moyens matériels mis en œuvre
- besoins techniques (accès à l'eau, surface, type de sol, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Budget prévisionnel de l’animation proposée**

Pour mémoire, les animations seront proposées gratuitement au public.

Dépenses (par poste)	Montants TTC	Recettes	Montants TTC
		<u>I. Subventions publiques</u>	
		Conseil départemental du Val d’Oise	
		<i>Sous-total I</i>	
		<u>II. Autres recettes</u>	
		<i>Sous-total II</i>	
TOTAL		TOTAL	

## Lieu de l'animation

Rappel : les Communes qui accueilleront des animations Fête en Seine 2019 sont : La Frette-sur-Seine, Herblay-sur-Seine, Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon.

Lieu de l'animation proposé par l'association	En option, choix n°2

### 3. Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

Président(e) de l'association .....

- Certifie exactes les informations du présent dossier ;
- Certifie avoir pris connaissance de la notice explicative, notamment la partie concernant les obligations de l'association ayant obtenu une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Animation – Fête en Seine 2019 ».

Fait à ..... Le .....

Signature